

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 042-214202079-20220926-DL20220143-DE



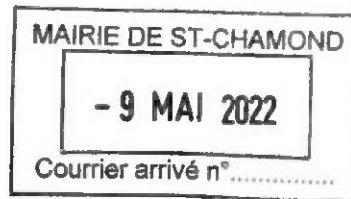
Moulin Pinte 42740 La Terrasse sur Dorlay

Tel : 04 77 20 91 06

port : 06 18 82 35 43

Informations : maisonsstresseslacets@gmail.com

Site : www.tressesetlacets.com



Madame Luce CHAZALON

Présidente

Maison des tresses et lacets

La Terrasse sur Dorlay

A

Madame Catherine Pichon

Mairie

Avenue Antoine Pinay

42400 Saint-Chamond

La Terrasse sur Dorlay

Le 05/05/2022

Madame,

C'est sur les conseils de Madame Méraud que je vous adresse ce courrier. Il s'agit d'une demande de subvention exceptionnelle sollicitée par la Maison des Tresses et lacets.

Je vous remercie de bien vouloir envisager avec la DAC cette demande et vous prie de recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments dévoués

Luce CHAZALON

Association loi 1901

Membres de droit : La Grand-Croix, L'Horme, Lorette, St-Chamond, St-Paul en Jarez, La Terrasse s/Dorlay, Parc Naturel Régional du Pilat





Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Moulin Pilat 42740 La Terrasse SLO

ID : 042-214202079-20220926-DL20220143-DE

port : 06 18 82 35 43

Informations : maisonslacs@gmail.com

Site : www.tressesetlacets.com

Luce Chazalon

Présidente

Maison des Tresses et Lacets

42740 La Terrasse sur Dorlay

A

Monsieur le Maire

Hôtel de ville

Avenue Antoine Pinay

42400 Saint-Chamond

La Terrasse sur Dorlay,

Le 05/05/2022

Pj : Budget prévisionnel pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire,

La commune de Saint-Chamond est Membre de droit depuis la création de la Maison des Tresses et Lacets en 1988. A ce titre elle en soutient le fonctionnement et lui accorde chaque année une cotisation dont le montant est fixée en AG .

Cependant les deux années écoulées ont fragilisé sa gestion et mis en péril son activité. C'est pourquoi nous sollicitons l'attribution d'une subvention exceptionnelle qui nous permettrait d'aider à répondre aux deux objectifs essentiels de l'association qui sont la conservation et la valorisation de notre patrimoine industriel.

En vous remerciant pour l'attention portée à notre demande, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments dévoués

Luce CHAZALON

Association loi 1901

Membres de droit : La Grand-Croix, L'Horme, Lorette, St-Chamond, St-Paul en Jarez, La Terrasse s/Dorlay, Parc Naturel Régional du Pilat



Saint-Etienne Tourisme



Budget prévisionnel pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle

MAISON DES TRESSÉS ET LACETS

Association de fonctionnement

119 Route des Moulins

42740 LA TERRASSE SUR DORLAY

Tel. : 04 77 20 91 00

CHARGES	MONTANT (2)	PRODUITS (1)	MONTANT (2)
Charges spécifiques à l'action		1 - Ressources propres	16.000 €
Achats		2 - Subventions demandées	
Prestations de services€	Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))€
Matières et fournitures	4.000 €€
	€
Services extérieurs		Région(s) :€
Locations€€
Entretien	1.500 €	Département(s) :	1.000 €
Assurances	700 €€
		Commune(s) :	4.200 €
Autres services extérieurs		6 communes + Parc du PLAT	
Honoraires€	Bénévolat€
Publicité	200 €€
Déplacements, missions	200 €	CNASEA (emplois aidés)€
	€
Charges de personnel		Autres recettes attendues (précisez)€
Salaires et charges	22.000 €€
	€
Frais généraux		Demande(s) de financement communautaire	3.800 €
	2.500 €	GEM	
		3 - Ressources indirectes affectées€
COÛT TOTAL DU PROJET€	TOTAL DES RECETTES€
Emploi des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
- Secours en nature€	- Bénévolat	14.000 €
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations€	- Prestations en nature€
- Personnel bénévole	14.000 €	Dons en nature€
		€
TOTAL	44.600 €	TOTAL	39.000 €

Au regard du coût total du projet, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de ...5.600... €

(1) L'attestation du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros